

## CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

### Introduction

Le Groupe ITC (qui désigne ITC Translations USA, Inc., SAS International Traduction Conseil - ITC, et ITC Traductions Canada Inc.) s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité et de conformité.

Le Groupe ITC a adopté le Code de conduite suivant (le « Code ») pour tous les Fournisseurs, entrepreneurs et vendeurs (collectivement « Fournisseurs » ou individuellement « Fournisseur ») qui sont engagés pour fournir des services au Groupe ITC (les « Services »).

Le Groupe ITC s'attend à ce que ses Fournisseurs transmettent ce Code à leurs propres Fournisseurs, sous-traitants et vendeurs qui sont connectés aux Services ou qui ont accès aux renseignements confidentiels ou aux données personnelles du Groupe ITC ou de ses clients.

En acceptant tout contrat de prestation de services au Groupe ITC ou en fournissant des services au Groupe ITC, le Fournisseur reconnaît et accepte le présent Code et accepte de se conformer à ces exigences :

### **1. Respect des lois et des règlements**

Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent (y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur l'emploi et la discrimination, le travail des enfants, la santé et la sécurité, les droits de l'homme, les lois antitrust, les lois sur le contrôle des exportations et du commerce, les lois sur l'environnement et les autres lois mentionnées ci-dessous) et faire preuve d'ouverture et de coopération avec les organismes de réglementation qui appliquent ces lois. Dans les cas où les attentes décrites dans le Code diffèrent des lois ou réglementations locales, le Groupe ITC attend de ses Fournisseurs qu'ils se conforment aux lois ou politiques les plus strictes.

### **2. Anti-corruption**

Les Fournisseurs doivent se conformer entièrement aux exigences de toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption (p. ex., la Loi sur la lutte contre la corruption du Royaume-Uni, la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et toute autre loi applicable) et adopter des politiques et procédures adéquates pour assurer le respect de ces lois. Le Fournisseur ne doit pas offrir ou accepter de cadeau pour obtenir une influence indue ou un avantage commercial. Les cadeaux comprennent tout ce qui a de la valeur (p. ex., un avantage, des frais, des commissions, de l'argent comptant, des services ou des incitatifs).

### **3. Conflit d'intérêts**

Les Fournisseurs doivent éviter tout engagement ou activité avec le Groupe ITC ou ses employés qui pourrait entrer en conflit ou sembler entrer en conflit avec les intérêts supérieurs du Groupe ITC. Les Fournisseurs qui ont connaissance d'un conflit d'intérêts ou qui craignent qu'un conflit ne se développe sont tenus d'en informer le Groupe ITC.

#### **4. Milieu de travail respectueux**

Le Groupe ITC s'est engagé à maintenir un milieu de travail où toutes les personnes et tous les demandeurs sont traités avec respect, dignité et égalité des chances. Le Groupe ITC s'attend à ce que ses Fournisseurs fassent de même.

Le Groupe ITC interdit le harcèlement ou la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'identité de genre, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, l'âge, ou tout autre facteur interdit par la loi applicable. Le Groupe ITC s'attend à ce que ses Fournisseurs fassent de même pour leurs employés, entrepreneurs et demandeurs.

#### **5. Esclavage moderne**

Le Groupe ITC ne tolère aucune forme d'esclavage, de travail forcé ou de traite des personnes. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière d'esclavage, de travail forcé et de traite des personnes, et adopter des politiques et des procédures adéquates pour assurer le respect de ces lois.

#### **6. Confidentialité**

Les Fournisseurs doivent protéger les données personnelles divulguées pendant les services et les informations confidentielles du Groupe ITC et de ses clients. Les Fournisseurs doivent concevoir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, des processus et des procédures suffisants pour protéger ces informations.

#### **7. Données personnelles et vie privée**

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité. Dans le cadre de la fourniture des Services, le Groupe ITC peut communiquer directement ou indirectement des données à caractère personnel aux Fournisseurs (les « Données à caractère personnel »). Les Fournisseurs doivent :

- Collecter, utiliser, traiter, stocker, transférer et divulguer les données personnelles uniquement dans les limites autorisées par l'accord conclu avec le Groupe ITC,
- Conserver les données personnelles uniquement pendant la période raisonnablement nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été divulguées ou pendant la période requise par la loi,
- Obtenir une assurance suffisante (auprès d'une compagnie d'assurance réputée) pour couvrir toute violation des lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée, et

- Mettre en œuvre des mesures de protection techniques, administratives et physiques conformes aux meilleures pratiques du secteur pour protéger les données personnelles contre le vol, la fraude, l'accès inapproprié, la divulgation et l'utilisation abusive. En cas d'accès ou de divulgation non autorisés de données personnelles, les Fournisseurs doivent en informer rapidement le Groupe ITC.

## **8. Durabilité environnementale**

Le Groupe ITC reconnaît l'importance de protéger l'environnement naturel et notre responsabilité commune de régler les problèmes environnementaux critiques auxquels la planète est confrontée. Les Fournisseurs sont encouragés à informer le Groupe ITC des produits ou services qui pourraient aider le Groupe ITC à réduire son impact environnemental. Le Groupe ITC se réserve le droit de demander à ses Fournisseurs des informations concernant leurs propres pratiques environnementales.

### **Respect du présent code**

#### Violations

Les Fournisseurs sont tenus de signaler sans délai les violations du présent Code ou d'autres politiques du groupe ITC à [compliance@itcglobaltranslations.com](mailto:compliance@itcglobaltranslations.com).

#### Droits du Groupe ITC

En cas de non-conformité ou de violation du présent Code, le Groupe ITC peut donner au Fournisseur une occasion raisonnable de réagir en proposant des mesures correctives, à moins que la violation soit grave, incurable ou qu'il y ait violation de la loi. Dans ce cas, le Groupe ITC se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à sa relation avec un Fournisseur ou de divulguer l'affaire aux autorités compétentes s'il y a violation de la loi.

#### Ordre de préséance et révisions du Code

Le présent Code ne remplace aucune loi ou disposition applicable de tout accord entre le Groupe ITC et le Fournisseur. Le Groupe ITC se réserve le droit de mettre à jour ou de réviser le présent Code en donnant un avis au Fournisseur.

## **RÉVISIONS ET VALIDATION**

### Révisions du document

N°	Version du document	Description de la révision	Date de révision	Révisure
1	V1	Création d'un code de conduite des fournisseurs d'ITC	12/10/2022	M. Lavarenne

2				
3				
4				
5				

### Validation du document

Ce document et sa version ont été enregistrés dans le fichier de suivi des documents d'ITC. Il a été révisé et validé par la responsable des ressources humaines d'ITC.

Date : 12/10/2022

Nom : M. Lavarenne

Signature :

